



Plan Local d'Urbanisme  
Intercommunal

Dossier d'Approbation

Elaboration du PLUi  
Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin

Documents graphiques du règlement

Pièce 4-2

Fontaine Notre Dame

PLUi :

- arrêté par délibération du Conseil Communautaire le 17 juin 2013
- approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 17 février 2014

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire le 17 février 2014

Le Président,

Pierre ANDRÉ



Zones agricoles

- A : agricole
- Ah : habitat en zone agricole

Zones urbaines

- U : espace urbain

chemin piéton à conserver  
au titre de l'article L 123-1-5 6° du CU


Zones naturelles

- Np : protection de la  
ressource en eau
- NL : zone de loisirs

Zones d'urbanisation

- 2AU : zone d'urbanisation future

Orientation d'aménagement  
et de programmation



0 125 250 500  
Mètres

échelle originale : 1/5 000 ème  
(1 cm = 50 mètres)